

Departement
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ  
ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024-n° 03 - U

**Arrêté de voirie Portant  
Interdiction d'Accès**

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code General des collectivités Territoriales ;  
Vu les conditions climatiques de ces derniers jours ;  
Considérant que le stade d'honneur « BIEGANSKI », rue Jean Loup Chrétien, risqueraient des dommages importants et que la pratique présente un risque pour les joueurs utilisant ces équipements ;

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Au risque d'affecter gravement les aires de jeux et suites aux importantes précipitations de ces derniers jours, il est formellement **interdit** d'utiliser le stade d'honneur « BIEGANSKI » rue Jean Loup Chrétien, du jeudi 04 janvier 2024 au dimanche 07 janvier 2024 inclus.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché à l'abord du stade « BIEGANSKI », en Maire et publié conformément à l'article L2131-1 du code General des collectivités Territoriales

**Article 3 :**

La directrice Générale des Services, le directeur des services Techniques, le président de l'US Dechy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de DECHY  
Le 04 janvier 2024

Le Maire



Jean-Michel SZATNY